

série de questions que j'ai inscrites au *Feuilleton*, le premier ministre a donné certaines réponses le 22 novembre dernier. Voici la première de ces questions, page 1481 du *hansard*:

Des prêts, fondés sur le principe appliqué à l'égard du projet de Beechwood, seront-ils disponibles exclusivement pour des projets des provinces de l'Atlantique?

A cette question, le premier ministre a répondu non. Nous pouvons donc raisonnablement conclure que le principe du bill ne vise pas uniquement l'octroi d'un prêt dans un cas isolé, sans aucun rapport avec quoi que ce soit d'autre au Canada, si ce n'est le projet en cause. Il s'agit d'un principe dont le premier ministre lui-même a dit qu'il ne se limitait pas aux seules provinces de l'Atlantique. J'ai alors posé une deuxième question que voici:

Sinon, toutes les provinces seront-elles habilitées à obtenir ces prêts?

A quoi, le premier ministre a répondu:

Je répondrai à ceci que toute province qui aurait un projet tout aussi digne d'intérêt peut avoir droit à un prêt de cette nature.

On pourrait en conclure que des prêts de ce genre, fondés sur ce principe, pourraient valoir en ce qui concerne des entreprises de n'importe quelle province, n'importe où au Canada. Il semblerait donc utile à la Chambre et à tous les députés, qui doivent expliquer leur vote ici à leurs commettants, de savoir précisément le sens de l'expression "projets également dignes d'intérêt".

L'honorable député de Saint-Jean-Albert (M. Bell) m'écoutant avec beaucoup d'attention, je vais me permettre de répéter maintenant ce que je disais à l'étape du projet de résolution, de façon à dissiper tout malentendu éventuel à cet égard. Les paroles du ministre des Finances (M. Fleming) m'ont parfaitement convaincu, et ses paroles ne me convainquent pas souvent, que le gouvernement du Nouveau-Brunswick aurait de la difficulté à rembourser, et je prends le mot "rembourser" au sens que lui donne ordinairement le dictionnaire, à rembourser, dis-je, les sommes que cette province a dépensées à l'égard de l'entreprise en question qui, nous dit-on, est presque terminée ou le sera avant que le prêt soit versé. Je crois, je le répète, que le ministre a raison de dire que le gouvernement du Nouveau-Brunswick aurait de la difficulté à le faire, compte tenu de toutes les circonstances, car il est, certes, dans l'intérêt national de maintenir le crédit de toutes les provinces du Canada. Je pense que cela doit se faire, au moment où il semble que tous à la Chambre sont d'accord pour admettre qu'il faut faire bien plus

qu'on n'a fait jusqu'ici pour relever l'économie des provinces de l'Atlantique à un niveau comparable à celui des autres provinces du Canada.

Dans les circonstances, je ne songerais même pas à m'opposer au prêt, même s'il s'agissait d'un cas isolé; toutefois, j'appuierais bien plus volontiers le bill si je savais exactement de quoi il s'agit en plus de Beechwood, comme le feraient sans doute presque tous les députés des neuf autres provinces que le Nouveau-Brunswick. Le premier ministre nous a dit que le principe de cette mesure législative s'applique à tout le pays, qu'il s'applique à chaque province qui peut faire valoir une demande aussi justifiée. Je suis sûr que le gouvernement obtiendrait un appui presque général, et même peut-être enthousiaste, dans le cas de cette mesure législative, s'il voulait bien nous en exposer la portée. Quelles sont les prochaines étapes?

L'autre jour, lorsque nous en étions à l'étape de la résolution, j'ai demandé au ministre des Finances si ce projet de résolution concernant Beechwood représentait la première étape du programme national de mise en valeur. Il a répondu par un oui catégorique. Autrement dit, nous avons appris que cette affaire constituait une partie du programme national de mise en valeur dont Sa Majesté a parlé dans le discours du trône. Nous avons appris également que si une autre demande aussi justifiée était présentée, le principe de la mesure législative serait étendu. Mais lorsque nous nous sommes appliqués à définir la notion d'une demande aussi justifiée, ce à quoi nous avons consacré beaucoup de temps en comité l'autre jour, le gouvernement est demeuré absolument silencieux.

Apparemment, on ne veut pas nous le dire. Apparemment, on s'attend que nous votions sans savoir. Apparemment, le gouvernement a honte de son programme national de mise en valeur et ne veut pas que le public en soit au courant. Je dis "apparemment" parce que, si le gouvernement est d'avis que je suis injuste, il peut facilement me donner le change en nous disant ce qu'il en est. Nous savons certaines choses, quelques renseignements que nous avons pu recueillir à force de poser des questions. Nous savons qu'une société privée productrice d'électricité ne peut pas faire valoir une thèse également bonne; autrement dit, si une société privée désire rembourser une dette en souffrance ou accroître sa production d'énergie électrique, elle ne peut pas le faire en vertu de ces dispositions, parce que le premier ministre l'a dit de façon bien précise le 22 novembre en répondant à une autre de mes questions. Nous savons